

Aux personnes désirant s'opposer à
l'approbation du chapitre 56 des règlements de 2023

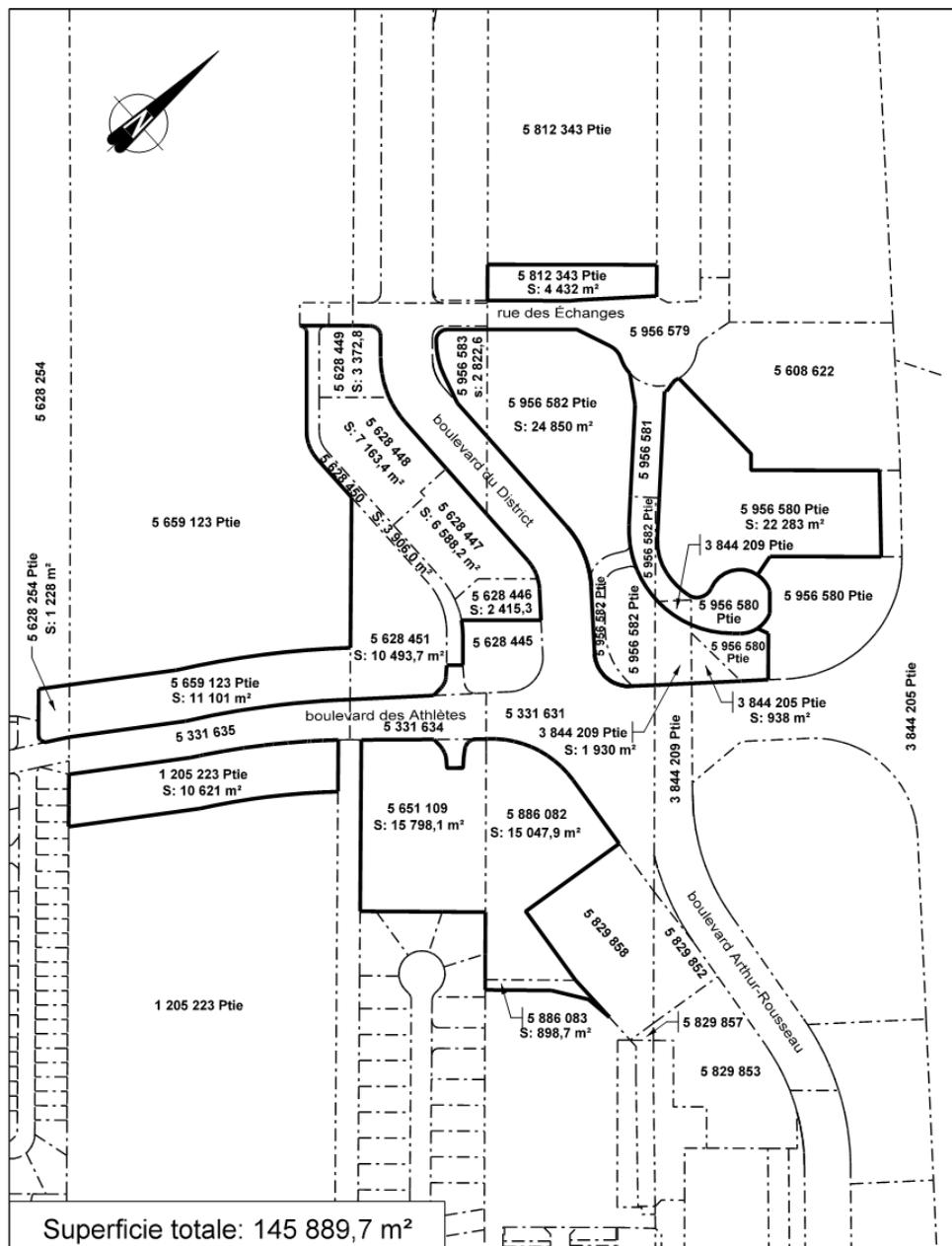
Conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné, à toute personne désirant s'opposer à l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, du chapitre 56 des règlements de 2023, de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 juin 2023, la Ville de Trois-Rivières a adopté le Règlement modifiant le Règlement autorisant le prolongement du boulevard Arthur-Rousseau et la construction d'un carrefour giratoire et décrétant un emprunt à cette fin de 11 450 000,00 \$ (2013, chapitre 102) afin de remplacer le bassin de taxation montré à l'annexe III et d'abroger le chapitre 43 des règlements de 2023 (2023, chapitre 56).
- 2 Le chapitre 56 des règlements de 2023 a pour objet de remplacer le bassin de taxation.

Annexe actuelle
selon le chapitre 102 des règlements de 2013

ANNEXE III

BASSIN DE TAXATION
(Article 4)

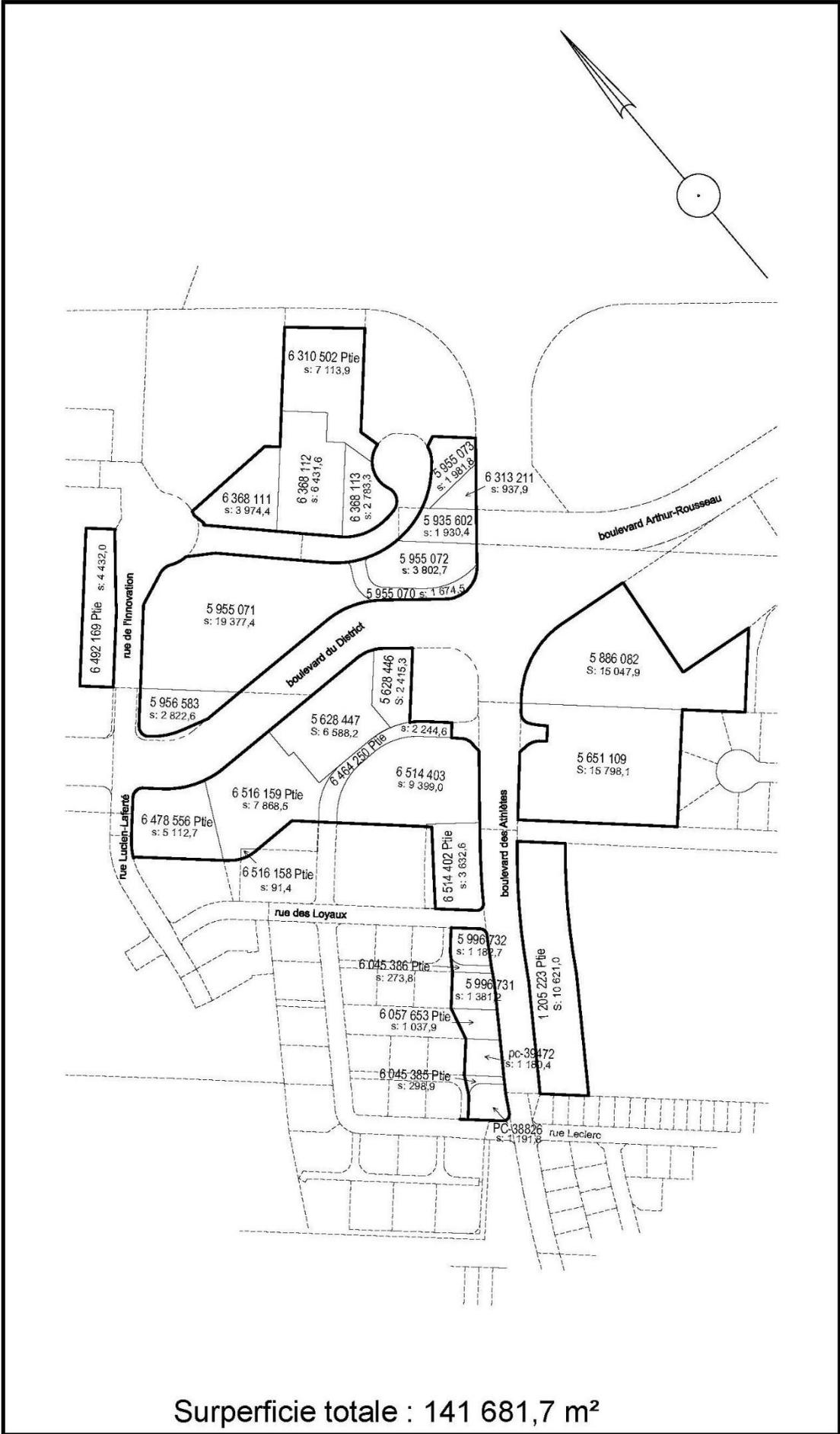


Annexe envisagée
selon le chapitre 56 des règlements de 2023

ANNEXE III

BASSIN DE TAXATION

(Article 4)



3 Le chapitre 56 des règlements de 2023 doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

4 Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation de ce règlement par le ministre doit lui en faire part par écrit, dans les 30 jours de la date du présent avis, à l'adresse ci-après indiquée en mentionnant comme référence « Dossier n° AM 277783 » :

Centre de gestion documentaire et du registraire
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec)
G1R 4J3
Courriel : registraire@mamh.gouv.qc.ca

5 Tant le chapitre 102 des règlements de 2013 que le chapitre 56 des règlements de 2023 peuvent être consultés en faisant une demande à greffe@v3r.net.

Trois-Rivières, ce 14 juin 2023.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002